

II

*L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État par intérim des États-Unis
d'Amérique*

(Traduction)

Washington, D.C.

Le 6 mai 1974

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note d'aujourd'hui concernant l'interprétation du Règlement 2 de l'Accord entre le Canada et les États-Unis visant à assurer la sécurité sur les Grands Lacs par la radio, 1973, et de confirmer que, les instruments de ratification de cet Accord ayant été échangés aujourd'hui, le Gouvernement du Canada souscrit aux propositions du Gouvernement des États-Unis telles qu'elles sont exposées dans votre Note d'aujourd'hui.

Je saisis l'occasion pour renouveler à son Excellence les assurances de ma très haute considération.

M. CADIEUX
Ambassadeur

L'Honorable Kenneth Rush
Secrétaire d'État par intérim
Washington D.C.